

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES.

On reçoit les annonces à insérer tous les jours de 8h. du matin à 8h. du soir...

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON. Correspondant parisien, ATTICUS. Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

ON S'ABONNE

Québec, à la librairie d'A. Côté... A Londres, chez M. Duhart-Fauvet, 57, Strand.

Prix: 20s par année, frais de poste à part. Pour les instituteurs qui se conformeront à nos conditions à leur égard, 15s.

FRANCE.

(Correspondance particulière du Journal de Québec.)

REVUE DE LA QUINZAINE.

PARIS, 20 décembre 1849.

Le baromètre politique poursuit tout doucement son mouvement de hausse. Le calme continue à régner sur la voie publique; et, dans le for intérieur, je crois bien qu'il y a aussi quelque petit progrès.

Le 10 décembre devait être fêté par une gigantesque revue des troupes et de la garde nationale. Il y a eu cependant à la revue; dont motif, selon les déclarations officielles, l'état de santé de M. le Président.

Tenons pour vraie l'historiette, ce qui importe peu. Au lieu de la revue, le Président du 10 décembre a eu des dîners et des bals d'un état féérique.

Ne vous n'avez pas déjà dit que le Napoléonisme gagnait depuis quelque temps des points dans l'opinion? Si je vous l'ai dit, je ne m'en dedis pas; et pour autant qu'une quinzaine est une période politique, j'ajoute que le mouvement me paraît se prononcer de plus en plus.

Toutefois il faut pour nous entendre, bien préciser la question. Il y a des journaux, et non des moins retentissants, qui ne se font aucun scrupule de donner par avance un bill d'indemnité à M. Louis Bonaparte, pour le cas où par distraction ou autrement, il mettrait la République dans sa poche.

tutionnellement, c'est là sa formule, et je ne puis que l'en louer; mais le peuple français est pour le moins aussi malin et aussi têtue qu'Alexandre; quand il ne pourra dénouer le nœud proprement dit, qu'il se casse la tête. On lui dira qu'il viole radicalement la Constitution; ce qui le fera rire comme trois sous; et s'il veut se donner la peine de répondre, il dira que par ce fait, la Constitution est tout simplement corrigée, embellie et rendue charmante.

Sauf l'imprévu, s'entend, qui dans une période de 30 mois, trouve un beau champ pour prendre ses ébats. Donc mettons que nous sommes en 1852, et que nos prévisions se réalisent dans le sens que je viens d'exposer. Ce que j'en pense, vous le savez déjà. En principe, et suivant mon jugement d'aujourd'hui, ce sera toujours chose déplorable qu'une atteinte quelconque, et sérieuse surtout, portée à la Constitution.

Le 10 décembre devait être fêté par une gigantesque revue des troupes et de la garde nationale. Il y a eu cependant à la revue; dont motif, selon les déclarations officielles, l'état de santé de M. le Président.

Revenons à nos travaux législatifs. Et d'abord je vous dirai que la fameuse loi de l'Enseignement est revenue à l'Assemblée nationale, après avoir passé par les mains du Conseil d'Etat.

La grosse affaire du jour, c'est la discussion de l'impôt sur les boissons. Le gouvernement demande le maintien pour cette année, avec enquête subséquente, de cet impôt qui rapporte 108 millions au trésor, et que l'Assemblée constituante dans un de ses jours d'agonie et de rage, avait aboli d'un trait de plume, pour faire niche à ses successeurs.

hésion immédiate. La mesure est excellente; c'est un vigoureux croc-en-jambe donné au socialisme, qui trouve ses principaux appuis dans cette catégorie de bipèdes.

Ces messieurs n'ont pas fêté tous les jours; et il leur faut bien s'y résigner. Ils ont donné un nouvel assaut à un article du code pénal qui les importune beaucoup. La peine de mort a encore été battue en brèche; et les hurlements de la montagne contre cette effreuse indécence de la loi ont été harmonisés par les roucoulements plaintifs d'une vingtaine de niais.

La sociale se trouve en proie à une autre transeserie réactionnaire, dont au reste elle s'est vengée en faisant scandale. Une circulaire plus ou moins confidentielle du ministre de la guerre, requérant des brigadiers de gendarmerie de porter un œil vigilant non seulement sur les larrous, mais sur les prédicateurs de la démagogie, et même sur les fonctionnaires dont les actes ou la faiblesse seraient en désaccord avec leurs devoirs.

Une pétition de quelques centaines d'ouvriers de Marseille a porté à l'Assemblée la question de l'observation du dimanche. Les plaidants pour et contre ont invoqué également les droits et l'intérêt de l'ouvrier.

supprimé à Paris les droits d'entrée sur la viande. Remarque encore que si oppressif que soit cet impôt, il n'a point pour effet de réduire le nombre des bœufs, ni celui des bouteilles ingurgitées; car cette branche du revenu public a rendu dans la calamiteuse année 1848, précisément autant qu'en 1847.

toire? Peu de gens l'ont lue; messieurs de la justice l'ayant fait saisir, et pour cause. Plusieurs autres brochures et almanachs, d'origine aussi pure, et d'esprit aussi fraternel sont allés la rejoindre dans les limbes du parquet.

La discussion générale a été fermée, avant-hier, 18, par le vote de 445 voix contre 220. Cette décision est considérée comme préjugant le vote définitif, en ce qu'elle représenterait le principe du maintien de l'impôt.

Pour nouvelles extra parlementaires, nous avons d'abord la prise de Zaatcha. Une prise d'assaut superbe, qui n'a eu que le tort de se faire attendre 42 jours.

Pour leur apprendre à vivre, nous avons accaparé une partie de leurs terres, et nous en avons fait cadeau, d'abord à quelques aventuriers, puis finalement à plusieurs milliers de nos faubourciens.

Un autre journal, ultra-Bonapartiste, dans ce temps-là, demanda pour prix de ses petits services une préfecture pour son directeur, et une recette pour quelque autre de ses écrivains.

Un autre journal, ultra-Bonapartiste, dans ce temps-là, demanda pour prix de ses petits services une préfecture pour son directeur, et une recette pour quelque autre de ses écrivains.

Un autre journal, ultra-Bonapartiste, dans ce temps-là, demanda pour prix de ses petits services une préfecture pour son directeur, et une recette pour quelque autre de ses écrivains.

Un autre journal, ultra-Bonapartiste, dans ce temps-là, demanda pour prix de ses petits services une préfecture pour son directeur, et une recette pour quelque autre de ses écrivains.

Un autre journal, ultra-Bonapartiste, dans ce temps-là, demanda pour prix de ses petits services une préfecture pour son directeur, et une recette pour quelque autre de ses écrivains.

L'Echo des Campagnes.

Le journal vient de changer son rédacteur et publie un nouveau programme dont suivent quelques extraits: "Nous annoncerons dans notre dernière feuille que L. A. Olivier, écrivain, cessait de rédiger l'Echo des Campagnes. Après avoir remercié ce monsieur de sa collaboration désintéressée, nous avons cru que le peuple des campagnes, pour lequel nous écrivons spécialement, avait droit de savoir quelle serait à l'avenir notre ligne de conduite, quels seraient nos principes politiques, quel serait enfin notre programme, c'est ce que nous allons lui dire."

La feuille se déclare ensuite contre la représentation, basée sur la population, en disant que la clause de l'Acte d'Union qui porte que le Bas-Canada et le Haut-Canada auront chacun en Parlement un égal nombre de représentants, doit avoir pour résultat, plus tard, d'empêcher une influence et une énergie minorité à la discrétion d'une majorité insolente, etc.

Et maintenant que dirons-nous de l'annexion? A Montréal, surtout parmi les journaux qui en prennent les avantages, on croit actuellement on l'on feint de croire que l'Echo des Campagnes a arboré le même étendard. Quo'on se détrompe. Il est vrai qu'il a paru dans cette feuille, depuis quelques semaines, un ou deux articles qui pouvaient justifier cette croyance; mais ce n'était là que l'opinion individuelle du précédent rédacteur. Ce qui le prouve bien, ce sont les nombreuses protestations que nous avons reçues de diverses parties de nos campagnes, protestations dans lesquelles on nous dit en termes très clairs qu'on désire demeurer sous notre forme actuelle de gouvernement, parce qu'on regarde l'annexion comme devant être fatale à la population actuelle du Canada.

Ces protestations n'étant réellement qu'un écho fidèle de ce que nous croyons nous-mêmes, nous saisissons la première occasion qui se présente pour protester contre les tentatives annexionnistes faites à Montréal et de là dans quelques autres rares localités. Nous n'hésitons pas à dire qu'aux yeux de tous les vrais amis du pays, ce mouvement intempestif et non provoqué ne peut avoir eu pour point de départ que le dépit, le désappointement, des revers de fortune, et surtout la haine pour le parti libéral et réformiste. Pour ces motifs nous combattons l'annexion et les annexionnistes, et nous aurons pour nous supporter le peuple des campagnes, qui n'est peut-être pas toujours aussi instruit que plusieurs des agitateurs d'aujourd'hui, mais qui au moins n'étouffe pas chez lui la voix du bon sens et de l'intérêt moral et matériel tout ensemble.

Enfin l'Echo se déclare en faveur du ministère actuel, et parle comme suit: "Quant au ministère actuel, nous dirons toute notre pensée. C'est le peuple qui l'a élu et qui l'a placé au faîte du pouvoir, pour faire disparaître les injustices commises par ses prédécesseurs, et promouvoir les intérêts du pays. Depuis cette époque, l'administration a fait en moins de trois ans dix fois plus que toutes celles qui l'ont précédée; elle a doté le pays de lois infiniment meilleures que toutes et chacune de celles passées avant elle; elle n'est pourtant encore acquiescée que d'une partie de sa tâche; mais ne soyons pas impatients, et souvenons-nous que le ministère actuel n'existe que depuis 1848. Il ne peut pas tout faire en un jour, et ce serait l'arrêter dans sa marche que de ne pas reconnaître ce qu'il a fait et de le blâmer parce qu'il n'a pas encore tout fait. Il lui faut certainement l'appui des populations pour se maintenir; et celles-ci se suicideraient elles-mêmes si par impatience elles laissent tomber des hommes à qui elles ont confié l'autorité et qui ont considéré cet agi avant tout possible à des hommes. Ils peuvent avoir commis des fautes, mais quel est le gouvernement qui n'en a pas commis? Et, d'ailleurs, connaissant leur vie passée et leurs luttres continuelles depuis l'Union, nous devons croire et nous croyons qu'ils agissent au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Nous leur prêterons aussi notre appui cordial, que nous leur continuerons tant qu'ils serviront bien la cause publique."

Mélanges Religieux.

Extrait d'une lettre particulière de Kamouraska, en date du 22 du présent, à un citoyen de cette ville. "Un événement bien déplorable, arrivé ici, hier, a jeté la consternation dans tous les cœurs. Un jeune homme, établi depuis quel temps, dans cette paroisse, s'était présenté pour être admis dans notre société de la croix et depuis quatre mois qu'il s'était mis à l'abri de cette égide tutéaire, sa conduite irréprochable annonçait les plus belles dispositions pour l'avenir. Mais voici que dimanche dernier, se trouvant dans une malheureuse auberge clandestine d'une paroisse voisine, il est entré à enfreindre les engagements sacrés qu'il avait pris avec la croix, aux pieds des autels. Cette première infidélité, cependant ne lui aurait peut-être pas été si funeste sans une terrible fatalité qui lui fit rencontrer un ami perfide qui le pressa tellement de rentrer dans cette même maison, et de boire avec lui, qu'il n'en sortit plus que mort vive. Le résultat en fut que jeté hors de voiture, pendant la nuit, il demeura exposé aux rigueurs de la saison pendant douze heures et ne fut recueilli qu'hier au matin, dans l'enceinte de Kamouraska, par quelques personnes qui se rendaient à l'église de cette paroisse. Il n'avait plus que quelques souffles de vie et il expira avant qu'on eût le temps de le transporter à l'habitation la plus voisine. Le rapport du jury a été: Mort par la violation de Dieu, à la suite d'une exposition longue au froid, après un excès de boisson prise dans une certaine maison de traitement. ... un jour de Dimanche !!!

"Il y a là encore une terrible leçon pour ceux qui se livrent au honteux et agréable trafic des boissons en dépit de toutes les lois. Puissent-ils en profiter !!! Il est regrettable de dire que, dans cette paroisse, où ce jeune homme infortuné a trouvé une mort si lamentable, il existe un homme, que son âge et sa position devraient rendre un bienfaiteur de ses co-patriotes, dans un œuvre aussi philanthropique que l'est celle de la tempérance pour la croix; mais que cet homme aime mieux se poser en adversaire déclaré de cette œuvre bénite et en demeurer le fléau pour toute cette paroisse !!! Il nous en adresse le fléau pour toute cette paroisse !!! Il nous en adresse le fléau pour toute cette paroisse !!! Il nous en adresse le fléau pour toute cette paroisse !!!

Inlande.—Dans une des dernières réunions de l'Association du rappel, M. J. O'Connell donna lecture d'un rapport sur l'état de l'Eglise établie en Irlande et la misère de ce malheureux pays. On y trouve la statistique suivante dressée par ordre du parlement sur les actes authentiques. Stopford, évêque de Cork, a laissé à sa famille, 625,000 fr.; Percy, évêque de Down, 1,000,000 fr.; Cleaver, évêque de Ferns, 1,250,000 fr.; Bernard, évêque de Limerick, 1,500,000 fr.; Knox, évêque de Hilldale, 2,500,000 fr.; Fowler, archevêque de Dublin, 3,750,000 fr.; Berensford, archevêque de Tuam, 6,250,000 fr.; Porter, évêque de Clogher, 6,250,000 fr.; Hawkins, évêque de Raphoe, 6,250,000 fr.; Agar, évêque de Cassel, 10,000,000 fr.; l'évêque de Warburton plus de 12,000,000 fr.

organique de l'Enseignement, dont la petite loi n'est qu'un article détaché. Sur cette petite loi, il régnait une division très fautive dans les rangs de la majorité. La partie la plus raisonnable, considérant l'urgence réelle de cette mesure qui frapperait immédiatement les prédateurs du socialisme, tandis que le vote de la grande loi absorberait nécessairement plusieurs mois, était d'adopter. La partie la plus ardente, les législateurs considérant l'opposition, d'après ce motif que si la petite loi est adoptée, la grande pourra être reculée indéfiniment, et que même un certain nombre des membres de la majorité pourrait se trouver satisfaits de cette mesure combinée avec l'abolition des certificats d'étude, et peut-être au jour de la discussion de la grande loi, voter contre elle en raison de beaucoup de dispositions qui heurtent les esprits universitaires. D'après ces motifs qui ne sont point dépourvus de quelque valeur, une portion de la majorité s'en fut repousser la petite loi à la gauche qui n'en veut aucune. Hier, la petite loi était à l'ordre du jour, et le ministre demandait l'urgence qui dispenserait des 3 lectures. Au scrutin, 312 voix ont dit: Oui, et 312 ont dit: Non! Donc, nous adoptons l'urgence, et écho pour le gouvernement. Mais nous annonçons, ce matin, que vérification faite, il se trouve 308 pour, et 307 contre; donc, il y aurait adoption pour l'urgence! Quoi qu'il en soit, la loi est néanmoins à l'ordre du jour, et on va voter au fond. Les conservateurs pour, demandant qu'on fixe à la durée de cette loi provisoire, un certain délai, de 3 mois par exemple, et qu'on s'engage à mettre à l'ordre du jour dans quinze jours la première lecture de la grande loi. Avec ces conditions, peut-être la petite passerait-elle; mais vu la singulière majorité ci-dessus, le contraire peut avoir lieu. Position critique qui tient les esprits en grand émoi, et dont le maudit courtier ne nous aura pas laissé sortir.

A l'extérieur, rien de très notable, si ce n'est peut-être la dissolution de la Constituante du Wurtemberg, par le roi, et l'appel à de nouvelles élections. Espérons que ce coup de collier réussira comme il a réussi au roi de Sardaigne.

A l'avenir et au Monteur.

Lord Elgin a-t-il écrit aux évêques catholiques du Canada la lettre que vous lui prêtez? Vous l'avez affirmé, appuyés, avez-vous dit, sur une autorité respectable? S'il l'a fait, donnez votre autorité respectable! S'il ne l'a pas fait, avouez publiquement que vous vous êtes faits CALOMNIATEURS pour avoir droit d'insulter à un corps d'hommes dont l'influence morale vous gêne. Ces lignes resteront dans le Journal tant que vous n'aurez pas répondu.

De mauvais service à nos postes.

Nous nous sommes plaint plus d'une fois du département des postes, et l'invitation de beaucoup de nos lecteurs qui recevaient irrégulièrement le Journal, bien qu'il leur fût expédié très régulièrement de nos bureaux. Ce qui prouve ou la malhonnêteté ou la négligence honteuse de certains maîtres de poste, c'est que nous avons expédié le Journal jusqu'à deux années entières aux mêmes personnes sans qu'elles l'aient reçu une seule fois. Aujourd'hui nous avons une accusation directe et formelle à porter contre le bureau de Poste de Québec. Notre lettre parisienne, est restée dans ce bureau depuis lundi jusqu'à samedi dernier, malgré que nous ayons réclamé chaque jour les papiers à notre adresse. Une pareille conduite n'est-elle pas une infamie? ne ressemble-t-elle pas à une vengeance, n'indique-t-elle pas, en effet, comme nous le disions il y quelque temps, que les officiers des postes agissent précisément comme si leur règne achevait, et qu'ils désiraient en mourant ne laisser que ruine et mécontentement?

Nous invitons de toutes nos forces les autorités compétentes à rendre justice à la presse et aux individus et à ne pas permettre que des officiers, en sous-ordre, travaillent à les rendre odieuses par un système de tyrannie, ou mieux de taquinerie au petit pied. Comme elles sont directement responsables au public, c'est à elles naturellement que l'on s'en prendra des fautes de leurs subalternes. Nos lecteurs en comprenant les causes du retard, nous excuseront sans doute s'ils ne peuvent lire qu'aujourd'hui notre intéressante lettre parisienne. Le Journal était adressé depuis deux ans à M. le curé de Varennes, lorsque sur la demande d'un remboursement, il nous répondit comme suit: "Varennes, 25 décembre 1849. Monsieur.—Comme le Journal de Québec n'a jamais été envoyé à Varennes à mon adresse, je ne crois pas être dans vos dévances. "Votre etc."

Qu'est donc devenu cet exemplaire du Journal expédié de notre bureau à l'adresse de M. le curé de Varennes depuis 2 ans? Mais voici un autre exemple: "Vaudreuil, 30 novembre 1849. Monsieur.—J'ai été étonné de recevoir le 4 juin dernier que le Journal publié depuis 7 ans, que l'on rencontre dans tous les coins du pays excepté ici, j'ai été surpris d'apprendre, dit-on, le 7 juin dernier, qu'il était discontinué. D'après ce que j'ai appris depuis, je vois que mon no. du Journal a été détenu à la poste de ..... dont je suis ébahi de quelques lieux. Maintenant, je vous demandais, puisque le Journal vit encore et se porte bien, en dépit de ceux qui voudraient qu'il ne fut pas, de me l'adresser à Côteau-du-Lac. "Agrés, etc."

Admirable! n'est-ce pas? On ne se contente pas de détourner l'envoi, mais on ajoute que la feuille est morte! Ceci ressemble beaucoup, à l'œuvre de quelque valet démagogue. M. le curé de Lachenaie, à qui nous avons adressé le Journal pendant 2 ans, sur demande de remboursement, nous a aussi écrit qu'il n'avait jamais reçu notre feuille que cependant nous lui adressions depuis deux ans, sous bande imprimée.

On nous écrivait le 30 décembre de St. Léon: "M. le curé Aubry se plaint beaucoup d'irrégularité dans la réception du Journal. Il arrive souvent qu'il en reçoit plusieurs fois et à la fois et presque toujours après les autres abonnés. Il faut que le paquet soit arrêté à Québec, ou à la Rivière-du-Loup, car pour Saint-Léon j'ai la certitude que tout est pour le mieux. Le Journal est lu par quelqu'un sur la route; et il en porte les marques presque à chaque numéro. Je dois vous dire que certains maîtres de poste laissent les journaux sur son comptoir, et qu'il n'est pas invraisemblable que les chalandiers s'emparent des gazettes et ne les remettent qu'après les avoir lues."

Autre plainte: "Saint-Simon, 23 décembre 1849. Monsieur.—Plusieurs de vos abonnés reçoivent ici très irrégulièrement votre Journal, veuillez bien y voir. Je n'en connais pas la cause; mais d'après ce que j'en puis voir, le mal ne peut venir d'origine ailleurs qu'à la poste de Québec."

On nous écrit qu'il se prépare, au comté de Berthier, une grande démonstration contre le cri annexionniste. Un jeune homme du nom de Paquin, a été tué le 14, à Sainte-Ursule, d'un coup qui lui porta une vache qu'il assommait. L'on vient de distribuer dans le comté de Saint-Maurice, par l'entremise de certain notaire d'Yamachiche, le manifeste des annexionnistes de Montréal, sous forme de brochure sortie des presses de l'avenir. On en donne à tout le monde, et partie des habitants le rejettent comme la peste, et partie l'accourent parce que le papier sert à quelque chose. Humbug! humbug! s'écrie le correspondant qui nous donne ces renseignements.

Pape une pépinière de soldats dévoués, tels seraient les avantages de cette mesure qui ne nous coûterait rien, mais dont l'exécution entraînerait des dépenses auxquelles le gouvernement romain ne saurait subvenir. Quelque soit la puissance des exorcismes du Saint-Père, ils ne vont pas, à ce qu'il paraît, jusqu'à empêcher le diable de se loger dans ses bourses.

—Depuis un quinzaine, la crise Piémontaise fixe l'attention de l'Europe. Les nouvelles élections engagées une partie dangereuse, que le jeune roi a entamé bravement; et comme "il s'est aidé, le ciel" lui a donné un coup de main. La majorité du nouveau parlement sera constitutionnelle et conservatrice. Nous ne connaissons pas encore le résultat complet des élections, mais dans tout état de cause, la majorité est déjà acquise au gouvernement. La chambre précédente ou dominait la démagogie, a été aussi soumise que violente; c'est sa violence et sa sottise qui l'ont perdue et qui ont entraîné le pays. Si ces "patriotes" avaient été renvoyés sur leurs bancs par les électeurs, le triomphe et l'arrogance de ces démagogues auraient ramené en 15 jours les bandes de Radetzki aux portes de Turin. Malgré des circonstances météoriques très défavorables, et un mode d'élection plus détestable encore qui donne les chances aux agitateurs, et qu'on devra réformer au plutôt, la cause de l'ordre, de la modération, de la monarchie constitutionnelle a triomphé; c'est une garantie de calme et de salut pour le reste de l'Italie.

—Le délégué entre l'Autriche et la Prusse prend des développements fâcheux. Le sujet de la querelle est celui-ci. La Prusse veut une assemblée populaire allemande, pensant à tort ou à raison que c'est une concession à faire à l'esprit du siècle. L'Autriche voit la chose d'un autre œil; les assemblées populaires ne lui vont pas; elle soutient à raison ou à tort, que la cause de l'ordre et du bien public y perd toujours plus qu'elle n'y gagne; bref, elle s'oppose à la convocation du parlement d'Er-furth. La Prusse soutient qu'elle est assez forte pour empêcher le dit parlement de dériver sur la pente démagogique; elle le tient en lesse dans sa bonne et solide ville d'Er-furth où l'émeute est impossible; au surplus, le cas échéant, l'Autriche serait admise à prendre sa part de la répression. Qui a raison, qui a tort, sur la question théorique, c'est ce que je ne saurais dire, et je conçois sur ce procès la divergence des opinions. Mais ce que je sais bien, c'est que le roi de Prusse et l'empereur des Croates n'aiment pas plus l'un que l'autre les révolutionnaires, et qu'ils ne se battraient pas entre eux au profit et au grand plaisir de cette espèce. Seulement l'un veut leur arracher les dents, l'autre préfère les oreilles, et leur mettre une simple muselière. Sur cette question de voies et moyens, on se passionne à la vérité, de part et d'autre; on fait des notes et des contre-notes, on met le poing sur les hanches, et le chapeau sur l'oreille. L'Autriche, dit-on, prend position en Saxe, avec un corps de 26,000 hommes; la Prusse pousse ses jadis à côté: mais c'est manière de dire qu'elle veut tenir la partie égale. Dans ce conflit, chacun cherche des alliés, ou des clients, et de la part qu'y prennent la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, le Hanovre, et tous les autres Etats, il résulte un gâchis de nouvelles qui dépasse toutes nos forces d'analyse. Mais encore une fois j'affirme qu'on ne se battra point.

—De l'affaire des réfugiés, rien de neuf, si ce n'est des propos sans consistance, qui ne valent pas la peine d'être transcrits. —Les Espagnols viennent d'éprouver une douce émotion. L'état de la reine Isabelle officiellement déclaré, leur a fait espérer un héritier du trône. Substamment on a pensé que ce pouvait être un héritage, ce qui n'est pas absolument la même chose. Enfin, on en est à croire aujourd'hui que ce ne soit ni l'un ni l'autre. J'en serais fâché, je l'avoue, pour toutes sortes de raisons.

—L'Angleterre n'a point fait bruit, cette quinzaine. Ce qui l'occupe en ce moment, c'est la suppression des inutilités croisières négro; hiles qu'elle entretient avec nous sur les côtes d'Afrique. Ce qui l'occupe, c'est l'Irlande; ce qui l'occupe, c'est vous, messieurs, les riverains du Saint-Laurent. Pendant que les loyaux et fideses sujets de Sa Majesté britannique combattent l'annexion à la République des 22 étoiles, l'Angleterre manifeste l'intention de mettre les annexionnistes à leur aise, et de renoncer à une colonie qui lui coûte plus qu'elle ne lui rapporte. C'est une affaire qui se décidera dans la session prochaine, et la tendance générale est dans le sens que je vous dis. Eh bien! laissez faire; laissez aller le Haut-Canada aux Yankees, et vous autres Canadiens-français, revenez à nous. La France en sera flattée, je vous assure, et vous recevra à bras ouverts, sans enquête préalable sur les profits et pertes. Vous et moi, messieurs, nous représenterons, s'il vous plaît, le Canada français à l'Assemblée nationale; vous verrez et vous entendrez nos montagnards, et cela vaut la peine, croyez-moi, de faire le voyage!

ATTICUS.

Continuation de la liste de réquisitions du faubourg Saint-Jean à U. J. Tessier, écrivain. Réponse de M. Tessier, à la réquisition des citoyens du faubourg Saint-Jean. Tenure seigneuriale.—Pierre Davignon. Bons provinciaux.—M. E. Taché. Basar de la société charitable des dames de Québec.—J. Massuc. Avertissement.—F. Lapointe, pilote.

CANADA.

QUEBEC, 29 JANVIER 1850.

Grand et glorieux triomphe pour l'administration! —L'honorable Jean Chabot, commissaire en chef des travaux publics élu à 904 voix de majorité.—L'annexion est morte et le tyranisme écrasé.

Le Journal avait dit l'autome dernier que l'annexion était morte dans Québec. Les agitateurs ont tenu à prouver que l'annexion n'était pas morte, et ils ont travaillé immensément depuis un mois toutes les opinions, alimenté toutes les haines, tous les préjugés, toutes les déconvenues, contre l'administration sans presque parler d'annexion, qu'à mots couverts, ou s'ils en parlaient un peu, leur candidat gardait un silence profond et significatif. Il voulait attendre pour se prononcer que les esprits eussent tellement pris un parti, se fussent tellement échauffés par la lutte qu'ils fussent inaccessibles à tout raisonnement. On a choisi précisément l'homme qui, à la suite d'une lutte, pouvait exercer d'influence surtout parmi la population Canadienne française. Il y avait un très grand nombre de personnes qui avaient voté pour M. Légaré en 1848 et qui tenaient encore à lui par affection personnelle. Les agitateurs avaient cela et ils sont allés droit mettre la main sur l'instrument qui pouvait mieux faire leur œuvre de destruction. Ils comptaient ensuite sur les préjugés invétérés (le produit de 80 années de lutte contre le gouvernement) d'une partie de notre population contre tout gouvernement possible. Ceux qui étaient ainsi boursés d'affection, d'un côté, et de préjugés, de

Table titled 'Election de la cité de Québec'. Columns: Poll, Chabot, Légaré. Rows: Haute-Ville, Saint-Jean, Saint-Roch, Basse-Ville, Total. Total: 2007, 1203. Majority in favor of M. Chabot, 504.

L'honorable Jean Chabot a été proclamé élu au jour d'hui à midi, au milieu d'une immense multitude de citoyens qui l'escortaient et l'ont salué par des acclamations enthousiastes. Paris, 3 janvier 1850.

Monsieur, Je suis obligé de renvoyer mon article à Avitane. Le remue-ménage du premier jour de l'an me tient en l'air, et m'empêche de poser chez moi. Impossible de travailler pendant une heure de suite. Je ne le regrette pas beaucoup d'ailleurs, — au point de vue du courrier — qui ne partit jamais d'une manière plus inopportune. Ce départ (aujourd'hui jeudi) coupe en deux, de la manière la plus sottise, deux affaires très importantes, que je vous dirai tout à l'heure.

Ces faits les plus importants de la quinzaine sont ceux-ci: Adoption de la loi sur les boissons, par 418 voix contre 245. C'est la proportion que j'avais présentée. Et malgré la fureur des ivrognes, il n'y a eu ni révolution, ni émeute. Troisième lecture, et adoption par conséquent de la loi qui multiplie les circonscriptions électorales, et met le vote à la commune dans près de la moitié de la France. Excellente mesure.

Discussion des affaires de la Plata. — Cette question qui jusqu'à présent laissait la France assez froide, a fini par passionner tout le monde, et l'Assemblée en est venue à se poser la question de la paix ou de la guerre avec Rosas. Malgré l'opposition du gouvernement qui veut maintenir la paix et renégocier, 315 voix contre 312 ont adopté une disposition qui oblige le sudit gouvernement à "accepter" un fonds de 8 millions pour "aller causer" avec le chacal de Buenos-Ayres. Mais cette majorité de 3 voix pourra s'évanouir au vote d'ensemble; et nous en sommes là. Le vote définitif se fera après le départ du courrier. Enfin, hier, on a discuté ce qu'on appelle "la petite loi Parisien", c'est à dire la suppression de l'immovibilité des maîtres d'école. C'est comme vous savez, une mesure transitoire et d'urgence, en attendant le vote de la "grande loi", de la loi

Ainsi ces onze dignitaires protestants ont, après avoir soutenu l'honneur de leur rang et satisfait aux besoins de leurs femmes et de leurs enfants, pu laisser, comme il appert de leurs testaments, la somme de cinquante millions trois cent cinquante-cinq mille francs, perçus sur un peuple de catholiques, qui meurent de faim par milliers!!!

Baume de cerisier sauvage de Wistar.

Boston, 14 avril 1846. M. S. W. FOWLER. Cher monsieur.—J'ai été engagé par plusieurs amis à faire connaître au public par votre canal, le grand avantage que m'a dévoué l'usage de votre médecine dite BAUME DE CERISIER SAUVAGE DE WISTAR, dans l'espérance que d'autres victimes de la maladie pourront profiter de l'expérience que j'en ai faite. J'ai souffert pendant la fin de l'été et l'automne derniers d'une toux sévère, de douleurs au côté, d'une gêne de respiration, du manque d'appétit et d'autres symptômes de débilité. Tous ces maux des plus pénibles me furent guéris par la consommation, et déclarèrent qu'un changement de climat seul pourrait m'être avantageux, mes poumons étant dans un état d'inflammation désolante. En ce moment, dans l'espérance que je pourrais obtenir du soulagement, je recourus au baume de Wistar qui ne seulement me procura du mieux, une augmentation de force, mais put me donner une nouvelle vie et de l'énergie. Après avoir pris plusieurs bouteilles de cette médecine, je recouvrai l'appétit et sa force première; la toux me laissa entièrement, et aussi les autres symptômes, qui m'étaient devenus fréquents. Dans l'espace de cinq semaines je gagnai huit livres pesant de chair, et j'ai été en état de reprendre mes exercices ordinaires, une marche de 3 à 5 milles chaque jour, et de me livrer à mes affaires journalières. Je serai heureux de donner d'autres informations à ceux que vous voudrez m'adresser à ce sujet, à ma maison d'origine, 365, rue Washington. Votre tout dévoué, W. H. HOLBROOK.

Point de véritable sans la signature L. BUTTS sur l'enveloppe. Prix, 1 piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre en gros et en détail, chez J. J. BOWLER, pharmacien, place du marché, édifié J. J. MUSEUM, pharmacien, rue Bude, haute-ville, Québec. 18 janvier 1849.

Ventes par le Sécherif.

No. 447. Joseph Laurin, écrivain, et dame Marie Louise Dalair, son épouse, contre Joseph-Olivier Fiset, juriste, savoir. Un terrain sis et situé au faubourg St. Roch de Québec, donnant pardevant sur la rue St. Joseph, et par derrière sur la rue St. François, contenant cinquante pieds sur chacune des dites rues, sur cent pieds de profondeur; avec un moulin en brique à scier et à rototer de cinquante pieds de front sur quarante-quatre pieds de profondeur; le dit moulin ayant une cheminée de soixante-quinze pieds de hauteur, et contenant une chaudière et un engin complet, de la force de vingt-cinq chevaux, une chéasse à scier des plançons et des madriers, deux seies rondes avec établie, une machine à rototer et embouffter, etc., ayant coûté la somme de deux mille cinq cent vingt, courant. Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Roch, le douzième jour de février prochain, à dix heures du matin.

MARIAGE. Le 15 du courant, à la chapelle St. Louis, par le Rév. P. S. Sax, sieur Prudent Caron, a été Rosalie Céline Chabot tous deux de cette ville.

Hier matin, à Prés-de-Ville, après une maladie d'un an, Sieur Alexandre Pandelat dit Plaisance, âgé de 38 ans. Ses parents et amis ont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain à 10 heures. A la Rivière-du-Loup (en haut), le 12 courant, dame Jean Bedard.

TENURE SEIGNEURIALE.

Aux délégués nommés pour prendre en considération les moyens de réformer et d'abolir la tenure seigneuriale. M. MESSIEURS.—Je vous invite à vous réunir de nouveau, MARDI, le 12 de février prochain, dans les salles de l'INSTITUT-CANADIEN, rue St-Paul, No. 1064, pour prendre en considération le rapport de votre comité. Ce rapport a été publié dans presque tous les journaux du district de Montréal. En obéissance à une de vos résolutions, le comité a préparé un projet de loi déclaratoire, comme étant le seul moyen de mettre fin aux plaintes nombreuses (surtout dans le district de Montréal) contre les nouvelles rentes. Je vous engage à étudier ce projet de loi et à vous assurer, s'il convient aux censitaires de votre localité; vous trouverez aussi dans le même rapport divers projets de commutation, que je recommande à votre attention particulière. Il est de votre intérêt et de votre mission vous y oblige, d'étudier ces projets, de les communiquer (si déjà vous ne l'avez fait) aux censitaires de vos paroisses respectives, afin d'être en état de donner à cette assemblée l'opinion de vos constituants sur ces divers projets; car celui de ces projets qui rencontrera votre approbation sera celui que vos "représentants" adopteront. Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convocation de faire prononcer leur district sur cette grande question. Et je me permettrai de leur suggérer de convoquer immédiatement une assemblée de leur district sur le même plan que la convocation tenue à Montréal le 9 octobre dernier, et de se prononcer d'abord sur le projet de loi déclaratoire, et ensuite d'adopter le plan de commutation qu'il leur paraîtra le plus convenable. En référant à la Minerve du 26, et à l'avenir du 20 novembre dernier, au Herald du 28, et 31 d'octobre dernier, et au Pilot du 11 décembre dernier, vous trouverez ces divers projets. Il est de nécessité urgente que tous les délégués soient à leur poste, car cette assemblée devra adopter un de ces projets et en recommander la passation durant la prochaine session. J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur, PIERRE DAVIGNON. Les journaux sont priés de publier cette adresse. Montréal, 15 janvier, 1850.

Bons Provinciaux.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL, Toronto, 18 janvier 1849. Montant des BONS PROVINCIAUX payables à 12 mois de leur date, avec intérêt à six pour cent, précédemment émis, £2593,030 0 0. Emis pendant la semaine finissant ce jour, £6,000 0 0. Total émis, £2599,030 0 0. Moins reçu pour droits publiés depuis la 17<sup>e</sup> émission, le 17 juillet 1848, £426,240 0 0. A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris £48,425 0 0. 474,665 0 0. Actuellement en circulation, £123,365 0 0. (Signé) E. P. TACHÉ. Receveur-Général.

Certifié (Signé) JOS. CARY, Député-Inspecteur-Général.

Handwritten numbers: 124, 613, 1537.



